

	CONSERVATION ET TRANSPORT		Date d'application Page 1 sur 3
Référence :	Version :		
Rédacteur :			
Validation :	Date :		
Approbateur :	Date :		

Conservation

Sources

Recommandations du CLSI-H18 A3 vol 24 n°38 (2004)
 GEHT : Recommandations pour les prélèvements destinés au test d'hémostase : 2007
 La PHASE PRE ANALYTIQUE Direction générale de la santé et La commission de contrôle de qualité des analyses de biologie médicale (Septembre 2004)
 Le guide des examens biologiques de la Société Française de Biologie Clinique et de la section G de l'Ordre des pharmaciens

Règles générales

- Pour la conservation des analyses se reporter au Référentiel des analyses
 L'heure du prélèvement doit impérativement être renseignée sur le bon de transmission
- Après le prélèvement, des altérations de l'échantillon peuvent être induites par le délai ou les conditions de stockage.
 - La rapidité du transport, un stockage limité et le respect des conditions de température optimales améliorent la qualité du résultat.
 - Conserver les prélèvements à température ambiante et les amener le plus rapidement possible au laboratoire
 Les recommandations du CLSI sont de 2 heures pour un acheminement et une séparation physique du sérum/plasma des cellules.
 - Attention certains échantillons doivent être conservé à 4°C et d'autres sont à congeler immédiatement.
 - Respecter les règles générales suivantes :
 - Éviter de secouer les tubes (risque d'hémolyse).
 - Toujours stocker les tubes verticalement.

Cas particuliers

- **L'hémostase** doit être transférée au laboratoire dans les 2 heures suivant le prélèvement
- **Acides aminés** doivent être congelés dans l'heure
- **Ammoniémie** doit être placée dans de la glace fondante après le prélèvement et jusqu'à l'analyse.
- **Lactate** doit être analysé dans l'heure suivant le prélèvement au-delà congeler
- **ACTH** centrifuger à 4°C et congeler à -20°C
- **Cryoglobulines** doivent être conservés à 37°C jusqu'à leur arrivée au laboratoire
- Éviter l'effet de la lumière pour les paramètres sensibles : **bilirubine, vitamines C, A et E, porphyrines, folates.**

Hémoculture

- Transférer les flacons au laboratoire le plus rapidement possible, à **température ambiante** (ne pas les placer au réfrigérateur ni à l'étuve).

	CONSERVATION ET TRANSPORT		Date d'application Page 2 sur 3
Référence :	Version :		
Rédacteur :			
Validation :	Date :		
Approbateur :	Date :		

Transport

Définition	Matières infectieuses (Produit de la classe 6,2) : matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles contiennent des agents pathogènes. Micro organismes (Agents pathogènes) : bactéries, virus, parasites, champignons dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'ils provoquent des maladies infectieuses chez l'homme ou l'animal.
Références documentaires	Arrêté ADR » (JORF n°0297 du 21 décembre 2008) Arrêté de la 26/11/1999 bonne exécution des analyses de biologie médicale GBEA Arrêté du 24/04/2002 bonne pratique prélèvement, produits et échantillons issus du sang humain.
Conditions requises pour l'emballage des échantillons	Le système de base du triple emballage est utilisé au laboratoire avec les dispositions et normes d'étiquetage suivantes : - Les récipients primaires sont les tubes, les flacons, les réceptacles d'écouvillons et tous les récipients étanches. - Le récipient secondaire est composé d'une boîte étanche et résistante dont le fond est tapissé d'un matériau absorbant. - Le récipient secondaire est placé dans les véhicules à l'intérieur de compartiments à température dirigée L'étiquetage de l'emballage externe comporte les éléments suivants : - nom, adresse et numéro de téléphone du destinataire - nom, adresse et numéro de téléphone de l'expéditeur - le logo UN3373 et « Matière biologique de catégorie B » figure sur l'emballage externe
Transport	Il s'agit des transports de spécimens du cabinet d'un médecin, d'une clinique, d'un laboratoire, d'un centre de prélèvement, au laboratoire, ainsi que les prélèvements à domicile. Les matières ne doivent avoir aucune possibilité de s'échapper dans des conditions normales de transport. Compartiments à température dirigée : - Température ambiante - Température 2-4°C - Température -20°C Délai : - transport rapide ≥ 30 minutes - transport urgent < 30 minutes - transport programmé < à 2 heures Le transport doit s'effectuer le plus rapidement possible en prenant toutes les précautions pour éviter les risques de contamination et de dégradation des constituants. Il est interdit de transporter des voyageurs dans les unités de transport où sont entreposées des matières dangereuses. Il est impératif d'effectuer un contrôle régulier de l'hygiène des containers et du véhicule
Equipement du véhicule	Dans chaque véhicule de transport doit se trouver un équipement pour intervenir en cas de déversement accidentel et comprenant : - du matériau absorbant, - un désinfectant chloré, - une poubelle étanche, - des gants à usage unique. Les véhicules sont équipés de - d'extincteur, - de gilet fluorescent de sécurité,



CONSERVATION ET TRANSPORT

Date d'application

Page **3** sur **3**

Référence :	Version :	
Rédacteur :		
Validation :		Date :
Approbateur :		Date :

- triangle de sécurité.